



Union Française de l'Électricité

**UNION FRANÇAISE
DE L'ELECTRICITE**

9, avenue de Friedland – 75008 Paris

UNEmIG

**UNION NATIONALE DES EMPLOYEURS
DES INDUSTRIES GAZIERES**

62, rue de Courcelles – 75008 Paris

Communiqué de presse

PARIS, LE MARDI 15 JANVIER 2008

Industries électriques et gazières

Poursuite des négociations sur les retraites

2 projets d'accord ont été examinés : mise en place d'un régime de retraite supplémentaire et accompagnement de l'allongement des parcours professionnels

Dans le cadre des négociations sur la réforme des retraites, l'UFE, l'UNEmIG et les fédérations syndicales ont poursuivi leurs travaux le 15 janvier.

Pour faire suite aux discussions engagées le 8 janvier et conformément aux engagements qu'elle avait pris en séance, la délégation Employeurs a remis aux représentants des fédérations syndicales un projet d'accord national de branche portant sur la mise en place, à l'horizon du 1^{er} janvier 2009, d'un **régime de retraite supplémentaire** au sein de chaque entreprise.

Le projet d'accord fixe le principe d'une contribution des Employeurs à hauteur de 1 % des rémunérations principales des agents. Il appartiendra à la négociation collective qui doit s'engager au sein de chacune des entreprises de la branche, de déterminer l'utilisation de cette contribution globale patronale et de décider de compléter la cotisation versée par l'employeur par une cotisation salariale.

Sur le thème de **l'allongement de la vie au travail**, les partenaires sociaux ont poursuivi les discussions engagées le 13 décembre dernier sur l'importance de promouvoir des actions en faveur du jalonnement des parcours professionnels tout au long de la carrière. La délégation Employeurs a formalisé un projet d'accord remis en séance. Celui-ci fixe le cadre commun d'orientations applicable à l'ensemble des entreprises de la Branche et souligne la nécessité de :

- Mettre en place un entretien professionnel de milieu de carrière
- Adapter les rythmes de vie au travail, notamment en deuxième partie de carrière
- Promouvoir et déployer les outils d'accompagnement pour développer les compétences
- Favoriser le transfert des connaissances d'une génération à l'autre
- Soutenir l'employabilité de chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle

Les partenaires sociaux ont également échangé sur les conséquences de l'abrogation des dispositions de la mise à la retraite d'office à 60 ans ou 55 ans.

La prochaine réunion de négociation doit se tenir jeudi 17 janvier, sur le thème du handicap et sur les conséquences de la réduction de la durée minimale de cotisation pour bénéficier d'une retraite des IEG (levée de la clause des 15 ans).

**Nicolas BOULEY / Catherine DESGRANDCHAMPS – UFE – 06.07.11.33.54 / 06 22 21 53 65 -
Michel ASTRUC – UNEmIG – Vice-Président – 06.87.60.64.27 - michel.astruc@gazdefrance.com**

L'Union Française de l'Électricité (UFE) et l'Union Nationale des Employeurs de l'Industrie Gazière (UNEmIG), organisations patronales de la branche des industries électriques et gazières, fédèrent près de 140 entreprises de la branche des industries électriques et gazières.